

M. LEGER: Est-ce que c'est pour achever les travaux entrepris dans la baie en question?

L'hon. M. McCURDY: Non, mais pour l'exécution d'ouvrages donnés à l'entreprise et qui se poursuivent d'année en année. Ce montant est celui que vont gagner les entrepreneurs au cours de l'exercice, pendant la marche des travaux.

M. LEGER: Le ministre déclare que ce travail remonte à plusieurs années. L'ingénieur ne lui a-t-il pas fait savoir à quelle époque il s'attend que l'ouvrage sera fini? On a dépensé des millions et des millions sans savoir si la fin en est prochaine.

L'hon. M. McCURDY: Je renseignerai mon honorable ami sur le montant que l'on a payé aux entrepreneurs dans le cas des travaux d'améliorations faits à la baie Courtenay et sur l'état actuel des travaux. L'ouvrage est encore loin, toutefois, d'être fini.

L'hon. M. FIELDING: Il s'agit d'un travail considérable et de grande importance, et je crois qu'il ferait plaisir au comité d'avoir des renseignements de nature générale touchant le caractère des travaux que l'on projette, touchant aussi ce qui a été fait, ce qui reste à faire, la somme dépensée et celle qui le sera une fois l'entreprise achevée.

Sur motion de M. McCurdy, l'examen de cet article est ajourné.

Administration centrale.—Travaux publics.—Traitement du personnel, \$598,510; dépenses casuelles, \$85,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Je crois savoir qu'à la suite d'une consultation avec le principal fonctionnaire du département, mon honorable ami a diminué, dans les provinces, le nombre des districts où il y a des ingénieurs. S'il commet une faute par désir d'économie, je ne l'en blâme point; mais cette réduction a causé plus d'un serrement de cœur, et même je crois, certaines injustices, dans le district à tout le moins qui m'est le plus familier. Il est un cas entre autres que j'ai cru devoir signaler à l'attention du ministre au cours de l'inter-session. Je sais bien qu'il agissait conformément à l'avis de son fonctionnaire en chef, et je ne le blâme pas personnellement.

L'affaire qui m'occupe est celle de l'ingénieur divisionnaire en chef du district de Gaspé, lequel district est fort étendu et comprend la péninsule gaspésienne ainsi que les îles de la Madeleine. C'était un M. Joseph Tétu Bertrand qui avait charge de

cette région, et c'est un très digne fonctionnaire. Il se trouve que je le connais depuis, je regrette d'avoir à le dire, près de trente-cinq ans. Il a été un de mes camarades de classe à l'université d'Ottawa, et c'est en 1884, ou vers cette année-là, époque joliment lointaine, qu'il commençait ses études de génie civil au McGill. Le ministère des Travaux publics, alors sous la direction de feu sir Hector Langevin, prit M. Bertrand à son service et, en 1884, comme pendant plusieurs années ensuite, il fut envoyé sur divers points de la province de Québec. En 1897, si je ne me trompe, à l'instigation du représentant d'alors du comté de Kamouraska, aujourd'hui M. le juge Carroll, soutenu de mes humbles efforts, le ministre des Travaux publics de l'époque, qui était M. Tarte, aujourd'hui décédé, nomma M. Bertrand ingénieur divisionnaire du district de Gaspé. M. Bertrand a eu comme tel la direction des divers travaux entrepris dans cette région et, pendant ces vingt-quatre ans, il a, je pense, rendu au ministère des services très précieux. On le considérait alors comme étant une utilité plus haute que celle d'un simple ingénieur divisionnaire, puisque le ministère lui confia certaines missions spéciales jusque dans la Colombie-Anglaise.

Ainsi, M. Bertrand fut engagé comme un des ingénieurs consultants pour les travaux à exécuter sur le fleuve Fraser, travaux techniques de haute importance, et je sais de source certaine que les ingénieurs avec qui il fut associé furent satisfaits de ses rapports et de ses avis. Les travaux qu'il a eu à exécuter dans la partie inférieure du Saint-Laurent ont soutenu l'épreuve du temps. Que l'honorable ministre consulte son sous-ministre et ses autres fonctionnaires, il verra que M. Bertrand a rendu de précieux services dans cette région. Quand mon honorable ami a décidé de restreindre le nombre des districts, ce dont je ne le blâme pas car il a dû agir dans un but d'économie, il a, sans le vouloir, causé une injustice à la province de Québec dans la personne de cet ancien et habile fonctionnaire. M. Bertrand aurait dû être nommé ingénieur en chef du district ainsi agrandi, mais on en a nommé un autre. Je n'ai rien à dire contre ce fonctionnaire, il peut avoir, lui aussi, ses mérites, mais M. Bertrand a perdu son ancien grade, il n'est plus que commis sénior au bureau de Rimouski. Touche-t-il le même traitement qu'autrefois ou ce traitement, qui n'était pas déjà trop élevé, a-t-il été augmenté? J'espère que l'honorable ministre voudra bien nous le dire et qu'il va se faire un de-